

Signature d'un accord groupe en faveur de l'emploi des personnes handicapées

ELSAN, groupe leader de l'hospitalisation privée, annonce la signature à l'unanimité par les organisations syndicales représentatives (CFDT, CGT et FO), d'un premier accord Groupe en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap d'une durée de 3 ans.

Des engagements concrets

Dans un esprit d'amélioration continue, les partenaires sociaux et le groupe ELSAN ont pris l'engagement de poursuivre les actions en faveur de l'embauche, l'accueil, l'intégration et l'évolution professionnelle des personnes en situation de Handicap.

Concrètement, ELSAN s'engage à :

- Améliorer l'intégration et le suivi du parcours professionnel des personnes en situation de handicap. Des mesures d'accueil spécifiques seront mises en place ; une étude du poste de travail sera réalisée, en amont de l'arrivée du collaborateur avec la mise en place d'un aménagement adéquat lorsque nécessaire.
- Maintenir dans l'emploi les personnes en situation de handicap en anticipant les risques de désinsertion professionnelle. Dans chaque établissement du Groupe, des actions seront mises en place pour sécuriser le parcours de chacun avec un accompagnement spécifique et individuel, prévenir les risques d'aggravation de l'état de santé du collaborateur et développer son employabilité.
- Atteindre le taux minimal légal d'emploi de 6% des personnes en situation de handicap. Un plan d'embauche est mis en place avec pour objectif le recrutement de 180 personnes en situation de handicap pendant les 3 ans de l'accord.

Cet accord vise aussi à accompagner le développement des relations avec le secteur du travail protégé et adapté ; accentuer la formation, la communication et la sensibilisation des collaborateurs, managers et directions. Il vise également à renforcer l'organisation de l'animation et le pilotage des actions au travers de la Mission Handicap du groupe et du réseau des référents handicap qui verront se développer leur rôle et les moyens associés en termes de temps et de formation.

Guillaume Goutay, directeur des Ressources Humaines ELSAN explique : « *Nous sommes très fiers d'avoir signé cet accord avec tous nos partenaires sociaux. A ce jour, plus de 1300 salariés en situation de handicap sont accompagnés par le Groupe. Au cours de ces 5 années dernières menées notamment en partenariat avec l'AGEFIPH, nous avons amélioré notre taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap, passant de 3,24% à 5,34%. Ces résultats témoignent de l'efficacité des initiatives prises pour favoriser l'inclusion au sein du Groupe.*

Avec cette signature, nous réaffirmons notre engagement et nous poursuivons notre mobilisation. »

Les instances syndicales s'expriment également sur cet accord qui selon elles marque un temps fort dans la politique sociale du Groupe et fera l'objet d'un suivi régulier à travers une commission de suivi.

Pour la CFDT : *« Le maintien dans l'emploi est mis au cœur de cet accord mais pas seulement. La sensibilisation sur la diversité des formes de handicap, qui sont pour 80 % invisibles, pourra permettre à chacun d'être informé et de sortir de l'isolement afin, pourquoi pas, de se faire accompagner dans son parcours. »*



Pour la CGT, *« Cet accord est une avancée sociale, il permet de poursuivre la démarche déjà entamée avec la Convention de partenariat avec l'AGEFIPH en incluant cette fois les partenaires sociaux. Ce cadre construit ensemble est rassurant pour les travailleurs handicapés et permettra de rendre les actions à leur égard plus lisibles et accessibles. »*

Enfin, pour FO *« L'accord comporte un axe fort sur le maintien dans l'emploi pour permettre à nos collègues de continuer à travailler dans les établissements du Groupe et parfois éviter des inaptitudes. A travers les actions inscrites dans l'accord, on espère que l'égalité des chances entre tous pourra se concrétiser en compensant les handicaps. »*

Un programme spécifiquement mis en place

ELSAN considère le maintien dans l'emploi comme un des axes majeurs de sa politique Handicap. A cet effet, compte tenu de ses valeurs et de son activité, le groupe met en place au bénéfice de ses salariés en situation de handicap ou en cours de reconnaissance un programme innovant créé sur mesure nommé « Handicare ». Ce dernier vise à proposer des bilans de santé annuel et un suivi médical individualisé pour les salariés qui le souhaitent pendant toute la durée de l'accord.

Avec ce programme, ELSAN souhaite prendre soin de ses collaborateurs reconnus en situation de handicap, qu'il soit visible ou invisible. Il offre un suivi médical renforcé dans une logique de prévention, permettant un meilleur accompagnement du collaborateur notamment dans une perspective de maintien dans l'emploi.

L'objectif de cette initiative est de s'adresser aux salariés en situation de handicap ou en cours de reconnaissance au sein du groupe, sachant que nos salariés en situation de handicap sont essentiellement des personnes de plus de 50 ans. ELSAN souhaite accompagner chaque collaborateur en fonction de ses besoins pour prévenir des risques professionnels et le maintenir en poste dans les meilleures conditions. Concrètement, chaque collaborateur adhérent à ce programme bénéficiera d'un diagnostic du suivi médical annuel, d'un suivi adapté sur 3 ans en fonction de sa pathologie, ponctué de rendez-vous en présentiel avec des professionnels de santé spécialisés.